Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 028-212800056-20240318-03182024-CC

Mairie d'ALLUYES
18 rue de la Basse Cour
28800 Alluyes

Tel : 02 79 40 07 50
Email : mairie-dalluyes@outlook.fr

Alluyes, le 18 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE – 03-18-2024

Le Maire de la Commune d'ALLUYES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2213-1 et 5,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle du 22 octobre 1963 modifiée sur la circulation routière,
VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par l'arrêté du 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mai 1973, 10 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,
VU l'Ordonnance du 15 décembre 1968 relative à la Police de la circulation et du roulage,

Vu le rapport du 30 janvier 2024, rédigé par Monsieur CARRETERO Gislain (France Relance)

Considérant, que l'état général **du pont de Beaudoin** est préoccupant, le rapport permet de constater la réelle nécessité d'une mise en sécurité de l'ouvrage par une **fermeture à la circulation de tous véhicules sauf aux piétons et aux cyclistes.**

ARRETE

Article 1er
La circulation des véhicules sur la route de Beaudoin sera interdite, à partir du 1er mars 2024.

ARTICLE 2 : Seuls les piétons et les cyclistes sont autorisés à circuler sur cette route.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, par affichage sur les panneaux correspondants.

ARTICLE 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire d'Alluyes
- M. le Directeur des services routiers, Subdivision Départementale du Dunois
- M. le Commandant de la gendarmerie de Bonneval

Le Maire d'Alluyes
Jean-Marc PETIT

MAIRIE d'ALLUYES
28800